

CIL VILLETTÉ PAUL BERT

REUNION PRÉPARATION CICA JEUDI 10 OCTOBRE 2019

CICA DU 5 NOVEMBRE 2019

SUJET : Les modes doux de déplacement, les nouvelles mobilités

1- CONSTAT POUR NOTRE QUARTIER

Des pistes cyclables entourent notre quartier (cours Lafayette – avenue Marc Sangnier (Villeurbanne) avenue Félix Faure (T3) rue de la Villette (problématique à cause des travaux de la gare), mais juste quelques bouts de pistes au sein du quartier lui-même : Aucun maillage logique, aucune piste transversale, ni voie de bus utilisable. Par exemple : rue Baraban et rue Richerand nord-sud – rue Paul Bert et rue d'Aubigny est-ouest – Problème de la rue Pionchon très étroite avec "piste" à contre sens (comment faire avec un enfant à l'arrière voire plus dans une remorque?) Abord des écoles : nombreux enfants en trottinettes – trottoirs dangereux pour les piétons Présence de trottinettes électriques de location un peu partout

QUESTION 1 : COMMENT EST PLANIFIEE LA MISE EN PLACE DES PISTES?

Qui choisit de mettre en place des pistes cyclables? Y a-t-il un objectif global de plan cohérent? Les acteurs et utilisateurs locaux sont-ils consultés?

2- AUTOUR DE LA GARE

Compliqué pour les modes doux à cause des travaux, mais les personnes continuent à venir travailler à la Part Dieu.. Des passages très dangereux : rue Paul Bert sous voies – rue de la Villette à la descente des trams – trafic de camions des chantiers place Béraudier, cours Lafayette (Emergence)... Pas de parkings à vélos fermés sécurisés. Trottinettes de locations un peu partout Pas de plan à jour sur le site de la métropole– pas de pistes provisoires pour contourner les zones de travaux

QUESTION 2 : QUELS ESPACES DE STATIONNEMENT SONT PRÉVUS POUR LES MODES DOUX NOTAMMENT AUTOUR DE LA GARE ET DU CENTRE COMMERCIAL DE LA PART DIEU?

PROPOSITIONS Devant la recrudescence d'utilisations des nouvelles mobilités, nous proposons :

1. **Accélération de l'aménagement de pistes cyclables sécurisées selon un plan cohérent** en concertation avec les acteurs locaux – y compris (et surtout) autour des zones de travaux
2. **Matérialiser les pistes de façon plus visibles et sécurisantes** : couleurs – marquage au sol (notamment aux ronds points) – panneaux, etc.. et si possible avec une protection physique type bordure ciment, pour éviter le stationnement des véhicules.
3. **Communiquer sur la sécurité** (campagne d'affichages, presse, réseaux sociaux..) : port de casques, gilets, éclairage, code de la route, vitesse, bonnes pratiques...

Point important: nous pensons que l'existence de nombreuses pistes cyclables sécurisées, pratiques à emprunter, bien signalées au sol, sont de nature à réserver les trottoirs aux piétons (pour leur sécurité) et à apporter une alternative supplémentaire pour inciter les habitants à laisser (le plus possible), leurs véhicules au garage (donc à moins polluer l'air)!